

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2456

11 septembre 2014

### SOMMAIRE

8TSCH S.A. ....	117848	L&C LuxHoldCo S.à r.l. ....	117851
Action Investment GP (Lux) S.à r.l. ....	117881	L.J.C. Patrimoine S.A. ....	117851
Alpco Investmennt S.A. ....	117858	LM Holdings S.à.r.l. ....	117845
Alpro European Holdings S.à r.l. ....	117852	LPP Management Company S.à r.l. ....	117845
Altice West Europe S.à r.l. ....	117853	LREC Management s.à r.l. ....	117845
Amaranthe Octogone S.à r.l. ....	117853	LSP Holding ....	117846
Arena 3 Propco S.à r.l. ....	117867	Lux Commodities S.A. ....	117880
Firex Holdings S.A. ....	117852	LUXFINANCE Spf S.A. ....	117844
Gildan Financing, Luxembourg Branch ..	117848	Lux Wood Trading S.A. ....	117844
HLF (Luxembourg) Financial ....	117854	Lynor's S.à r.l. ....	117853
Immomer s.à r.l. ....	117842	Mamosa S.A. SPF ....	117843
Inland Shipping S.A. ....	117842	Managing Solutions S.à r.l. ....	117845
Inland Shipping S.A. ....	117842	Marash & Sons S.à r.l. ....	117883
Inoxyys S.A. ....	117843	Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l. ....	117844
International Financing Luxembourg S.A. .....	117843	Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l. ....	117846
International Moco Services S.A. ....	117843	Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	117846
Intesa Sanpaolo House Immo S.A. ....	117842	Murosa Development S.à r.l. ....	117844
Investor Services House S.A. ....	117851	P.I. Soparfi S.A. ....	117886
Ipeck S.A. ....	117850	Polenergia International S.à r.l. ....	117857
IW Wohnen S.à r.l. ....	117851	TBU-9 S.A. ....	117848
IX Global S.A. ....	117850	TechnoMarine S.A, Succursale de Luxem- bourg ....	117849
IX Global S.A. ....	117880	Technoport S.A. ....	117849
IX Global S.A. ....	117850	Telesat Luxembourg S.à r.l. ....	117849
Japan Universal Management S.A. ....	117850	TrackTeo S.A. ....	117849
JNC-Invest S.A. ....	117842	Wert KDT S.à r.l. ....	117847
Justinko S.A. ....	117852	Westra Investments S.A. ....	117847
KLEYSR   GRASSO   ASSOCIES Office Ma- nagement S.A. ....	117885	White House Luxembourg SA ....	117847
KLT - Invest SA ....	117843	Woodie et Roynet, S.e.n.c. ....	117846
Kolding Invest ....	117850	Xpedx Holdings S.à r.l. ....	117847
Kronberg International S.A. ....	117853		
Lana Trade Receivables S.à r.l. ....	117870		

**JNC-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 70.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014096080/9.

(140113944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Inland Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 69.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014096044/10.

(140114030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Inland Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 69.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014096043/10.

(140114029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Immomer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 157.521.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014096033/12.

(140114144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Intesa Sanpaolo House Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 154.021.

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Marco BUS, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 26 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo House Immo S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014096051/13.

(140114324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**KLT - Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 132.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014096111/9.

(140113830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Inoxys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 78.052.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014096045/10.

(140114636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**International Financing Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 179.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014096047/10.

(140114789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**International Moco Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 20.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014096049/10.

(140113954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Mamosa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 164.058.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2014.

Pour: MAMOSA S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014098459/15.

(140117202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**LUXFINANCE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.535.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098408/9.

(140116514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Lux Wood Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 176.921.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098406/9.

(140117330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 171.615.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098421/9.

(140116878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Murosa Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.882.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 4 juillet 2014 entre la société BRIGHT GLOBAL S.A., d'une part, et la société KCK Ltd, enregistrée au registre de commerce des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1644955, ayant son siège social à OMC Chambers, Wickham Cay 1, Road Town, Tortola, îles vierges britanniques, d'autre part, que BRIGHT GLOBAL S.A. a cédée la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société à KCK Ltd.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 4 juillet 2014 que:

(i) la démission de Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant que gérant de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.

(ii) les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nael Karim Kassar, né le 8 mai 1979 à Clamart (France) et demeurant au 51 Queens Gardens, W2 3AA Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A;

- Monsieur Kamal Karim Kassar, né le 2 avril 1949 à Beyrouth (Liban) et demeurant rue 30D, Villa 110 Satwa, Dubaï, (Émirats Arabe Unis) en tant que gérant de classe A;

- Monsieur Bernard Moncarey, né le 10 février 1968 à Courtrai (Belgique) et résidant au 27 Val Saint André, L-1128 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et résidant au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098451/27.

(140116531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**LREC Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 177.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LREC Management S.à.r.l.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014098403/11.

(140117127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**LM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 170.004.

Les comptes consolidés de la société LM Intermediate Holdings, LLC au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014098401/11.

(140116890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Managing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 100.663.

Veillez noter la cession de 25 parts de la société MANAGING SOLUTIONS s.à.r.l. entre le cédant, Monsieur Jacques Sidoun, né le 16 juin 1969 à Sarcelles (France), demeurant à Montréal, QC H3C 0G3, 650 rue Jean d'Estrées, Canada, et les cessionnaire, Monsieur Ari Majer, né le 20 octobre 1963 à Milan (Italie), demeurant 236 Letzigraben, CH-8047 Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014098417/13.

(140116541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**LPP Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 110.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 157.540.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique en date du 3 juillet 2014 que James Lyon a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2014 et que Martin Wolfgang Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, et résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 3 juillet 2014 pour une durée indéterminée.

Il résulte de cette démission et de cette nomination que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Madame Stephanie Duval, gérante, du conseil de gérance; et
- Monsieur Martin Wolfgang Eckel, gérant du conseil de gérance

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

LPP Management Company S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014098402/19.

(140117437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 171.057.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098423/9.

(140116877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**LSP Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 93.462,65.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 154.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098404/10.

(140117079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Woodie et Roynet, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 153.448.

L'associé de la Société, Roynet, a récemment changé d'adresse comme suit:

21, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

vers le

46a, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Christina Horf.

Référence de publication: 2014099526/14.

(140117991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 171.615.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mai 2014*

Les mandats des gérants suivants:

1. Monsieur Claude WEBER, gérant A de la Société;
2. Monsieur Pierre METZLER, gérant A de la Société;
3. Madame Karen FARRELL, gérant B de la Société.

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015 en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2014.

L'associé unique a nommé en tant que réviseur d'entreprise agréé la société DELOITTE Audit, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015 en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098420/21.

(140116876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**White House Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 118.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099525/9.

(140118471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**Westra Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 61.769.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014099529/11.

(140118494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**Wert KDT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 187.686.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 juin 2014*

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jakub Jasica de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wert KDT S.à.r.l.

Référence de publication: 2014099524/13.

(140118483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**Xpedx Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.004,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 187.711.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 24 juin 2014 entre Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach et immatriculée sous le numéro B 153184 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et IP International Holdings, Inc., ayant son siège social au 6400 Poplar Avenue, Memphis, Tennessee, 38197, États-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 3077945 auprès du Secretary of State of Delaware, les 25.004 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00 sont transférées à IP International Holdings, Inc.

- IP International Holdings, Inc., ayant son siège social au 6400 Poplar Avenue, Memphis, Tennessee, 38197, États-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 3077945 auprès du Secretary of State of Delaware, devient l'associé unique de la société et détient 25.004 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

xpedx Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant A*

Référence de publication: 2014099577/21.

(140118978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Gildan Financing, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 160.663.

Les comptes annuels de la société mère au 29 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gildan Financing, Luxembourg Branch*

Intertrust (Luxembourg) S.à. r.l.

Référence de publication: 2014099541/12.

(140117872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**TBU-9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 118.122.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 9 juillet 2014*

L'assemblée décide de résigner le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société PricewaterhouseCoopers.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire la société Value Partners S.A., ayant son siège social au 89A rue Pafebruch - WestSide Village (Immeuble Aubépine), L-8308 Capellen.

Le mandat du commissaire ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2014, approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2013.

Pour extrait conforme

TBU-9 S.A.

Référence de publication: 2014100528/15.

(140119298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**8TSCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5374 Munsbach, 28, rue du Château.  
R.C.S. Luxembourg B 123.419.

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014*

L'an deux mille quatorze, le premier juillet, à dix heures trente,

s'est réuni

l'actionnaire unique de la société 8TSCH S.A., sus-visée, et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique constatant que le mandat de l'administrateur unique est arrivé à échéance, il décide de le renouveler. Est donc nommé administrateur unique:

- Monsieur Hubert SCHUMACHER, né le 24/03/1966 à Luxembourg, et demeurant à L-5374 Münsbach, 28, rue du Château.

Le mandat de l'administrateur unique nommé a une durée de six années et est donc valable jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2019, à tenir en 2020.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique constatant que le mandat de commissaire aux comptes arrive à échéance, décide de renouveler le mandat de la société Fiduciaire Cabexco S.à. r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la numéro B 139.890, comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat de commissaire aux comptes nouvellement nommé a une durée de six années, et est donc valable jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2019, à tenir en 2020.

Pour extrait conforme

*L'actionnaire unique*

Référence de publication: 2014099542/27.

(140117727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---



**Technoport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 169.822.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014100511/10.

(140119810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**TrackTeo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8391 Nospelt, 3, rue de Dondelange.

R.C.S. Luxembourg B 174.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014100516/10.

(140119216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Telesat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.999.999,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 179.004.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 juillet 2014 que la personne suivante a été nommée gérant à partir du 7 juillet 2014 et pour une durée indéterminée:

- M. Nicolas Pascal Edwards, né le 19 avril 1965 à Nice, France, ayant son adresse au 25 Val Saint André, L-1128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100513/14.

(140119903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.021.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de TechnoMarine S.A., une société de droit suisse, tenue le 6 mai 2014, une réorganisation des gérants au sein de la succursale luxembourgeoise, comme suit et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014:

- d'accepter la démission de Madame Catherine BORTOLOTTA de son mandat de Déléguée à la gestion Journalière de TechnoMarine S.A., Succursale de Luxembourg;

- de nommer Monsieur Amaury LUDES, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Kroll à Luxembourg L-1882, au mandat de Délégué à la gestion journalière au sein de TechnoMarine S.A., Succursale de Luxembourg;

- de donner, dans le cadre de la gestion journalière, les pouvoirs nécessaires à Monsieur Amaury LUDES, afin qu'il puisse engager TechnoMarine S.A., Succursale de Luxembourg sous signature conjointe à deux avec Monsieur Edouard LOTTHE ou Monsieur Jacques-Philippe AURIOL, gérants de TechnoMarine S.A., Succursale de Luxembourg et selon le règlement d'organisation de TechnoMarine S.A. applicable.

Signatures.

Référence de publication: 2014100512/20.

(140119007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Kolding Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 177.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014096112/9.

(140114808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**IX Global S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 180.791.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet au 02/07/2014 de mes fonctions d'administrateur dans la société «IX GLOBAL S.A.» immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B180.791  
Jean Nicolas WEBER.

Référence de publication: 2014096057/10.

(140113930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**IX Global S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 180.791.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet au 02/07/2014 de mes fonctions d'administrateur dans la société «IX GLOBAL S.A.» immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B180.791  
Guy LANNERS.

Référence de publication: 2014096058/10.

(140113930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Japan Universal Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.285.

Les statuts coordonnés au 25/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014096065/12.

(140114281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Ipeck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 172.709.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014096055/13.

(140114521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**L.J.C. Patrimoine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 99.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014096135/9.

(140113885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**L&C LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 119.835.

**EXTRAIT**

Il convient de noter que l'adresse du gérant Caroline Anne Vander Meersch a changé et est désormais:

- 20<sup>th</sup> floor, Millbank Tower, Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014096136/11.

(140114954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**IW Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 182.801.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. Juli 2014.

*Für die Gesellschaft*

Jean SECKLER

*Der Notar*

Référence de publication: 2014096056/13.

(140113540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Investor Services House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.578.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 26 juin 2014*

En date du 26 juin 2014, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre Cimino et Gilles Normand jusqu'à l'Assemblée Générale 2015.

- Non renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Valentini.

- Nomination de Monsieur Benoît Riaud en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale 2015 dont l'adresse professionnelle est: 5 Allée Scheffer (Bloc A - 4<sup>e</sup> étage) à 2520 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Valentini.

- Renouvellement du mandat du Réviseur Externe de la Société Ernst & Young S.A. Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Gilles Normand / Pierre Cimino

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014100061/21.

(140119542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Justinko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.  
R.C.S. Luxembourg B 166.116.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 novembre 2013*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de révoquer le mandat de Commissaire aux Comptes conféré à FIDALPHA S.A..

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de désigner FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., dont le siège social est sis 38, boulevard Joseph II à L-1840 LUXEMBOURG à titre de Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014103709/17.

(140123853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Firex Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arion.  
R.C.S. Luxembourg B 107.751.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 10 juillet 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- La société anonyme FIREX HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arion.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

*Pour extrait conforme*

*Maître Pierre BRASSEUR*

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014103672/18.

(140121394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Alpro European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 115.252.581,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 153.727.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 28 mai 2014 de la Société les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau gérant B suivant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour une durée indéterminée:

Monsieur Tyler John Holm, né le 14 mai 1978 à Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 3, South Bay Close, Unit 7B, Repulse Bay, Hong Kong.

2. Nomination du nouveau gérant B suivant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour une durée indéterminée:

Monsieur James Thomas Hau, né le 05 août 1964 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 1225 Seventeenth Street, 10<sup>ème</sup> étage, Denver, CO 80202, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpro European Holdings S.à r.l.

Jacob Mudde

*Gérant A*

Référence de publication: 2014097835/19.

(140117222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Kronberg International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 98.135.

Le Bilan au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014096116/9.  
(140113910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Lynor's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 153.309.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 31 janvier 2014.  
Référence de publication: 2014096154/11.  
(140113773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Altice West Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 178.002.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'assemblée générale en date du 9 juillet 2014*

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur Sébastien BACH en date du 9 juillet 2014.  
L'actionnaire unique décide de nommer en qualité de gérant de la Société à durée indéterminée.  
(i) Mme. Emilie SCHMITZ né le 8 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérante de la Société.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014099599/14.  
(140118988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 271.574,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 153.428.

En date du 23 juin 2014, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Amadeus III, avec siège social au 2, Mount Pleasant, CB3 0RN Cambridge, Royaume-Uni, a transféré 3 parts sociales de classe A et 1 part sociale de classe B à Amadeus EI LP, avec siège social au 2, Mount Pleasant, Mount Pleasant House, CB3 0RN Cambridge, Royaume-Uni, qui les acquiert;
- l'associé Amadeus III Affiliates Fund LP, avec siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Etats-Unis, a transféré 153 parts sociales de classe A, et 92 parts sociales de classe B à Amadeus EI LP, précité, qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Amadeus III, précité, avec 63 503 parts sociales de classe A et 38 216 parts sociales de classe B
- Amadeus III Affiliates Fund LP, précité, avec 1 965 parts sociales de classe A et 1 183 parts sociales de classe B
- Amadeus EI LP, précité, avec 104 076 parts sociales de classe A et 62 631 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2014.  
Référence de publication: 2014099601/20.  
(140119465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

---

**HLF (Luxembourg) Financial, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 192.643,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.855.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

«3275105 NOVA SCOTIA LIMITED», a company existing under the Canadian law, with registered office at 100 Battery Point, Lunenburg, Nova Scotia, Canada B0J 2C0, registered with the Nova Scotia register of Joint Stock Companies under number 3275105 (the “Sole Shareholder”),

There represented by Mr Tim RORABECK, Vice President Corporate Affairs and General Counsel, residing at 44 Peregrine Crescent, Bedford, Nova Scotia, B4A 3C1 Canada.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the seventy-five thousand (75,000) Ordinary Shares and twenty-five thousand (25,000) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”), having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each representing the entire share capital of the private limited liability company «HLF (LUXEMBOURG) FINANCIAL» having its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on September 26<sup>th</sup>, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, N°2963 of November 23<sup>rd</sup>, 2013 and modified by deeds of the undersigned notary on September 27<sup>th</sup>, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg N°3218 of December 18<sup>th</sup>, 2013 and May 7<sup>th</sup>, 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg;

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.855 (the “Company”);

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ninety two thousand six hundred and forty three US dollars (USD 92,643) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-), represented by seventy five thousand (75,000) Ordinary Shares and twenty five thousand (25,000) MRPS having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, to the amount of one hundred and ninety two thousand six hundred and forty three US dollars (USD 192,643.-), by way of the issuance of (i) sixty four thousand nine hundred and seventy three (64,973) new Ordinary Shares, having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and (ii) twenty seven thousand six hundred and seventy (27,670) MRPS having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares to subscribe to (i) sixty four thousand nine hundred and seventy three (64,973) Ordinary Shares and

(ii) twenty seven thousand six hundred and seventy (27,670) MRPS and to fully pay up such Ordinary Shares and MRPS by a contribution in kind in an aggregate amount of fifty six million US dollars (USD 56,000,000.-) corresponding to the face value of a convertible non-interest bearing demand promissory note with a principal amount of fifty six million US dollars (USD 56,000,000.-) issued by the Company on April 28, 2014 (the “Note”).

Said contribution is to be allocated as follows:

(i) ten thousand US dollars (USD 10,000.-) to the Ordinary Shares share capital account of the Company;

(ii) fifty four thousand nine hundred and seventy three US dollars (USD 54,973.-) to the Ordinary Shares share capital account of the Company;

(iii) twenty seven thousand six hundred and seventy US dollars (USD 27,670.-) to the MRPS share capital account of the Company;

(iv) nine thousand two hundred and sixty four US dollars thirty cents (USD 9,264.30.-) to the legal reserve of the Company of the same nature than the Ordinary Shares;

(v) ninety thousand US dollars (USD 90,000.-) to the Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the articles of association of the Company (the Articles));

(vi) four hundred and ninety four thousand seven hundred and sixty two US dollars seventy cents (USD 494,762.70) to the Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles of the Company); and

(vii) fifty five million three hundred and thirteen thousand three hundred and thirty US dollars (55,313,330.-) to the MRPS Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles of the Company).

The Sole Shareholder confirms that the contributed Note is freely transferable and that all prior approval or authorizations have been obtained.

The Sole Shareholder also confirms its agreement with the above valuation and recognizes that the said valuation is the responsibility of the contributor.

The Sole Shareholder releases the Company from all liability to pay the principal amount of the Note.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholders resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which will be read as follows:

“ 5. The corporate capital is set at one hundred and ninety two thousand six hundred and forty three US dollars (USD 192,643.-) represented by:

(i) one hundred and thirty nine thousand nine hundred and seventy three (139,973) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders; and

(ii) fifty two thousand six hundred and seventy (52,670) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS and, together with the Ordinary Shares, the Shares) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up, which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of MRPS are hereinafter individually referred to as a MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders.

The Ordinary Shareholder(s) and the MRPS Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the definition of Commencement Date (as defined in article 16 of the Articles) so that such definition shall henceforth read as follows:

“Commencement Date means September 27<sup>th</sup>, 2013 concerning the first tranche issued on September 27<sup>th</sup>, 2013 and May 21<sup>st</sup>, 2014 concerning the second tranche issued on May 21<sup>st</sup>, 2014.”

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of Ordinary Shares and MRPS of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued Ordinary Shares and MRPS in the register of Ordinary Shares and MRPS of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and thirteen euro (EUR 1,213.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«3275105 NOVA SCOTIA LIMITED», une société de droit canadien, ayant son siège social au 100 Battery Point, Lunenburg, Nouvelle-Écosse, Canada B0J 2C0, immatriculée auprès du registre des sociétés par actions de Nouvelle-Écosse sous le numéro 3275105 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Tim RORABECK, Vice Président Corporate et Conseil Général, résidant au 44 Peregrine Crescent, Bedford, Nova Scotia, B4A 3C1 Canada.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



I. Que l'Associée Unique détient toutes les soixante-quinze mille (75.000) Parts Sociales Ordinaires et les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les «PSPOR»), ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «HLF (LUXEMBOURG) FINANCIAL» ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 2963 du 23 novembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire instrumentant en date du 27 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg numéro 3218 du 18 décembre 2013 et du 7 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg; immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.855 (la «Société»);

II. Que l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-douze mille six cent quarante-trois US dollars (USD 92.643,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille US dollars (USD 100.000,-) représenté par soixante-quinze mille (75.000) Parts Sociales Ordinaires et vingt-cinq mille (25.000) PSPOR ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, au montant de cent quatre-vingt-douze mille six cent quarante-trois US dollars (USD 192.643,-), par l'émission de (i) soixante-quatre mille neuf cent soixante-treize (64.973) nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et (ii) vingt-sept mille six cent soixante-dix (27.670) PSPOR ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide d'accepter et d'inscrire la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare souscrire à (i) soixante-quatre mille neuf cent soixante-treize (64.973) Parts Sociales Ordinaires et (ii) vingt-sept mille six cent soixante-dix (27.670) PSPOR, et libérer intégralement ces Parts Sociales Ordinaires et PSPOR par un apport en nature d'un montant total de cinquante-six millions de US dollars (USD 56.000.000,-) correspondant à la valeur faciale d'un billet à ordre convertible ne portant pas intérêt d'un montant principal de cinquante-six millions de US dollars (USD 56.000.000,-) émis par la Société en date du 28 avril 2014 (le «Billet à Ordre»).

Ledit apport sera affecté de la manière suivante:

- (i) dix mille US dollars (USD 10.000,-) au compte de capital social lié aux Parts Sociales Ordinaires de la Société;
- (ii) cinquante-quatre mille neuf cent soixante-treize US dollars (USD 54.973,-) au compte de capital social lié aux Parts Sociales Ordinaires de la Société;
- (iii) vingt-sept mille six cent soixante-dix US dollars (USD 27.670,-) au compte de capital social lié aux PSPOR de la Société;
- (iv) neuf mille deux cent soixante-quatre US dollars et trente cents (USD 9.264,30) à la réserve légale de la Société partageant la même nature que les Parts Sociales Ordinaires;
- (v) quatre-vingt-dix mille US dollars (USD 90.000,-) au Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires (tel que défini dans les statuts de la Société (les Statuts));
- (vi) quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante deux US dollars et soixante-dix cents (USD 494.762,70) au Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires (tel que défini dans les Statuts de la Société); et
- (vii) cinquante-cinq millions trois cent treize mille trois cent trente US dollars (USD 55.313.330,-) au Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR (tel que défini dans les Statuts de la Société).

L'Associée Unique confirme que le Billet à Ordre apporté est librement cessible et que tous les accords et approbations préalables ont été obtenus.

L'Associée Unique confirme par ailleurs son accord sur l'évaluation précitée et reconnaît que l'évaluation relève de la responsabilité de l'apporteur.

L'Associée Unique apporte toute décharge à la Société concernant le paiement du montant principal du Billet à Ordre.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 5. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-douze mille six cent quarante-trois US dollars (USD 192.643,-) divisé en

- (i) cent trente neuf mille neuf cent soixante-treize (139.973) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Le ou les détenteur



(s) des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignés individuellement comme un Associé Ordinaire et ensemble comme les Associés Ordinaires; et

(ii) cinquante-deux mille six cent soixante-dix (52.670) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales) ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, qui sont rachetables conformément à ces Statuts. Le(s) détenteur (s) des PSPOR sont ci-après désignés individuellement comme un Associé PSPOR et ensemble comme les Associés PSPOR.

L'(les) Associé(s) Ordinaire(s) et l'(les) Associé(s) PSPOR sont ci-après désignés ensemble comme les Associés.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier la définition de Date de Début (telle que définie à l'article 16 des Statuts) afin que cette définition ait désormais la teneur suivante:

«Date de Début signifie le 27 septembre 2013 concernant la première tranche émise le 27 septembre 2013 et le 21 mai 2014 concernant la seconde tranche émise le 21 mai 2014.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier le registre des Parts Sociales Ordinaires et des PSPOR de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des Parts Sociales Ordinaires et PSPOR nouvellement émises dans le registre des Parts Sociales Ordinaires et PSPOR de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cent treize euros (1.213,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. RORABECK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22.05.2014. Relation: LAC/2014/23675. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22.05.2014.

Référence de publication: 2014103232/196.

(140122283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

### **Polenergia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.779.

#### *Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 juin 2014*

1. M. Radoslaw DUDZI SKI, homme d'affaires, né à Starogard Gda ski (Pologne), le 2 janvier 1975, demeurant professionnellement à 24/26, ul. Krucza, 00-526 Varsovie, Pologne, a été nommé comme gérant classe A, avec effet au 10 juin 2014, pour une durée indéterminée,

2. M. Grzegorz Piotr STANISŁAWSKI, homme d'affaires, né à Goleniów (Pologne), le 21 juin 1969, demeurant professionnellement à 24/26, ul. Krucza, 00-526 Varsovie, Pologne, a été nommé comme gérant classe A, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 08/07/2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Polenergia International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014098578/18.

(140116846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Alpco Investmennt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 188.476.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty seven day of June.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Philippe MICEHLOTTI, businessman, born on 8<sup>th</sup> February, 1968 in Djibouti (République de Djibouti), residing at Via S. Lorenzo 109, I-14045 Incisa Scapaccino (Italie),

here represented by Mrs Christina SCHMIT, employee, professionally residing in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, has requested the notary to draw up the following articles of association of a Luxembourg public limited company (société anonyme), which she declares to establish as follows:

**A. Definition - Name - Purpose - Registered office duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of "Alpco Investment S.A."

The Company is a limited company governed by these statutes and subsequent amendments (the "Articles") and the Luxembourg laws currently in force (the "Act"), including that of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The company is set up for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate.

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public.

## B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The subscribed share capital is fixed at thirty-two thousand euros (EUR 32.000.-), represented by three hundred and twenty (320) shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

**Art. 6.** The shares are in registered form or in bearer form, at the shareholder's option.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

## C. Board of directors

**Art. 7.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 8.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the company.

**Art. 9.** Towards third parties the company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. In case of one single director, the Company will be bound by the signature of the sole director.

In any case, the signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

**Art. 10.** The company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or willful misconduct.

#### **D. Supervision of the company**

**Art. 11.** The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **E. General meetings of shareholders**

**Art. 12.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 13.** The Annual General Meeting shall be held on the second of June of each year at 9.00 a.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

#### **F. Financial year - profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 15.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 4 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **G. Applicable law**

**Art. 16.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

##### *Transitory provision*

- 1) The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31<sup>st</sup>, 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

##### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the three hundred and twenty (320) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr Philippe MICHELOTTI, represented as stated above.

All the shares have been totally paid up so that the amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly attests thereto.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand and two hundred fifty euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately the sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1);
- 2) The following persons are appointed as directors of the Company:
  - a) Mr Marc SCHMIT, chief-accountant, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 13 May 1959, professionally residing in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,
  - b) Ms Geneviève BLAUEN-ARENDT, director of companies, born in Arlon (Belgium), on 28 septembre 1962, professionally residing in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
  - c) Mr. Philippe MICHELOTTI, businessman, born in Djibouti (République de Djibouti) on 8<sup>th</sup> February 1968, residing Via S. Lorenzo 109, I-14045 Incisa Scapaccino (Italie).

Mr Marc SCHMIT, above-named, is appointed as Chairman of the Board.
- 3) Mr. Marco RIES, born in Esch s/Alzette (Luxembourg) on 6<sup>th</sup> January 1959, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, is appointed as statutory auditor.
- 4) The mandates of the Directors and of the Statutory Auditor shall expire immediately after the Annual General Meeting of 2019.
- 5) The registered office of the Company is set at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading the present deed to the attorney of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said attorney has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Philippe MICHELOTTI, entrepreneur, né le 8 février 1968 à Djibouti (République de Djibouti), demeurant Via S. Lorenzo 109, I-14045 Incisa Scapaccino (Italie),

ici représenté par Madame Christina SCHMIT, employée, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

**A - Définition - Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Alpco Investment S.A."

La Société est une société anonyme, régie par les présents statuts et leurs modifications ultérieures (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), dont notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle pourra ainsi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

## **B - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

## **C. Conseil d'administration**

**Art. 7.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante.

Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 9.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière. En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par sa seule signature.



En tous les cas, la signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deux du mois de juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### F. Exercice social - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

## G. Application de la loi

**Art. 16.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Philippe MICHELOTTI, prédésigné et représenté, comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cent cinquante euros.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,
  - b) Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique), le 28 septembre 1962, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
  - c) Monsieur Philippe MICHELOTTI, entrepreneur, né le 8 février 1968, Djibouti (République de Djibouti), demeurant Via S. Lorenzo 109, I-14045 Incisa Scapaccino (Italie).Monsieur Marc SCHMIT, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.
- 3) Est appelé à la fonction de commissaire:

Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2014. Relation GRE/2014/2659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014099597/480.

(140119602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

**Arena 3 Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.017.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of July,  
before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Arena 3 Propco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.017 (the Company).

The Company was incorporated on March 11, 2013 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1146, page 54974, dated May 15, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

**THERE APPEARED:**

Plymouth Sound (UK) Holdings LP, a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, with registered office at Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire, SN4 0EU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP15450 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notice;

2. amendment to the corporate object of the Company and subsequent amendment to article 3 of the Articles which will henceforth read as follows:

**“ Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

3. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirement, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and to subsequently amend article 3 of the Articles which will henceforth read as follows:

**“ Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

There being no further business, the Meeting is closed.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Arena 3 Propco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.017 (la Société).

La Société a été constituée le 11 mars 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1146, page 54974, en date du 15 mai 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

**A COMPARU:**

Plymouth Sound (UK) Holdings LP, une limited partnership organisée et existante selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire, SN4 0EU, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP15450 (l'Associé Unique);

ici représentée par Mr Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points qui sont à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

3. divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et, subséquemment, l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ 900,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête du présent acte.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 juillet 2014. Relation GRE/2014/279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014099603/195.

(140119162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

### **Lana Trade Receivables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue du Bains.

R.C.S. Luxembourg B 188.597.

#### — STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,

ON THE EIGHT DAY OF JULY.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Thomondview Trust Limited, acting in its capacity of Trustee of LTR Trust, a limited company incorporated under the laws of Ireland and having its registered office at 119 Lower Baggot Street, Dublin 2 (Ireland),

here duly represented by Mr Alessandro CUSUMANO, employee, with professional address at Luxembourg, acting under a power of attorney, signed in Dublin on July 7, 2014 which will remain attached to this present deed.

Such appearing party has decided to form a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) in accordance with the following articles of association (the "Articles of Association"):

#### ARTICLES OF ASSOCIATION

##### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LANA TRADE RECEIVABLES S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present Articles of Association.

**Art. 2.** The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law of 22 March 2004 and the Company may, in this context, acquire or assume risks, existing or future, directly or through another entity or vehicle, relating to the holding of claims or other assets, whether



movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume those risks by acquiring the claims or other assets, whether directly or indirectly, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, within the limits of the Securitisation Law, transfer, assign and dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions, as described in the terms and conditions of the relevant securities or the relevant information memorandum.

Within the meaning of the Securitisation Law, the Company shall not issue securities to the public. Furthermore only professional clients, as defined in Annex II of the directive 2014/65/EUR (MIFID II), shall be authorized to subscribe to the securities issued by the Company.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity within the limits of the Securitisation Law.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The manager, or, in case of several managers, the board of managers of the Company may open one or several compartments in accordance with Article 10 of these Articles of Association.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. In general, the Company may carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Law.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares - Compartments**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (Euros twelve thousand five hundred) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (Euro one) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10.** The board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of

the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

The terms and conditions of the securities issued in respect of, and the specific objects of, each Compartment shall be determined by the manager, or, in case of several managers, the board of managers. If ordinary shares, preference shares and/or beneficiary shares and/or other equity instruments are issued within a Compartment, the terms and conditions thereof will be determined by the shareholder(s) and these Articles of Association will be amended accordingly.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors. Investors and creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The manager, or, in case of several managers, the board of managers, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law and the relevant issue documentation.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, in Luxembourg. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.



The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Association.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the Articles of Association requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 20.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's annual accounts.

**Art. 21.** The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such general meetings.

Unless otherwise provided herein, the provisions of Articles 17 to 19 (Decisions of the sole partner - Collective decisions of the shareholders) shall apply mutatis mutandis to such meetings.

#### **E. Auditors - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 22.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of managers and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

**Art. 23.** The Company's year begin on the 1<sup>st</sup> January, and ends on 31<sup>th</sup> December of the same year.

**Art. 24.** Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this

exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the securities issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be distributed as dividends to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation law.

**Art. 25.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

After allocation to the legal reserve and upon recommendation of the manager, or, in case of several managers, the board of managers, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these Articles of Association.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** Without prejudice to the provisions contained in Article 10 (Compartments), and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of association of the Company are to be modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its securities redeemed by a decision of the board of managers of the Company.

**Art. 27.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

#### G. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company

**Art. 28.** In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

**Art. 29.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and ends on the 31 of December 2015.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party has subscribed the shares as follows:

Thomondview Trust Limited acting in its capacity of Trustee of LTR Trust, prenamed:

twelve thousand five hundred shares . . . . .	12,500
Total: twelve thousand five hundred shares . . . . .	12,500

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

117875

*Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth by the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro 1,200.-.

*Constitutive meeting*

Here and now, the appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering itself as duly convened, he has passed the following resolutions:

I) The number of managers is set at three (3).

The following are appointed managers until the annual meeting of shareholders to be held in 2016:

1.- Mr. Massimiliano SELIZIATO, employee, born in Mirano (Italy) on the 6<sup>th</sup> of January 1982, with professional address in L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

2.- Mr. Alessandro CUSUMANO, employee, born in Borgomanero (Italy) on the 6<sup>th</sup> of April 1981, with professional address in L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

3.- Mrs Marion GERARD, employee, born in Thionville (France) on the 21<sup>st</sup> of June 1980, with professional address in L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

II) Pursuant to the provisions of the Articles of Association and of the companies Law, the meeting of shareholders hereby authorizes the board of managers to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of managers.

III) The registered office of the company is established at 3, Rue des Bains in L-1212 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal, on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE HUIT JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Thomondview Trust Limited, agissant en sa qualité de Trustee of LTR Trust, limited company une société existant sous les lois de l'Irlande, ayant son siège social au 119 Lower Baggot Street, Dublin 2 (Irlande),

ici représentée par Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg agissant en vertu d'une procuration donnée et signée à Dublin, le 07 juillet 2014, laquelle restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») qu'elle déclare constituer.

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LANA TRADE RECEIVABLES S.à r.l." (ci-après la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation du 22 mars 2004 et la Société pourra, dans ce contexte, acquérir ou assumer les risques, existants ou futurs, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, liés à la possession de créances ou autres biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations, en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de créances et autres biens, de manière directe ou indirecte, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi, dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation, transférer, céder ou disposer

des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations, conformément aux termes et conditions des valeurs mobilières concernées ou la note d'information concernée.

Au sens de la Loi sur la Titrisation, la Société n'émettra pas de valeurs mobilières à destination du public. Par ailleurs, seuls les investisseurs professionnels tels que définis à l'Annexe II de la directive 2004/39/CE (MIFID II) seront autorisés à souscrire aux valeurs mobilières émises par la Société.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, des opérations de prêt de titres dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation.

La Société peut, dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'Article 10 des Statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. D'une façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales - Compartiments**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représentée par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 10.** Le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.

Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts.

Les règlements et conditions d'émission relatifs aux valeurs mobilières émises pour chaque Compartiment ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Si des actions ordinaires, actions privilégiées et/ou parts bénéficiaires et/ou tout autre titre de capital sont émis par un Compartiment, les règlements et conditions de l'émission seront déterminés par le ou les associé(s) et les Statuts seront modifiés en conséquence.

Entre les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers. Les créanciers et investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

**Art. 20.** Au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune du siège social de la Société ou à tout autre endroit qui peut être spécifiée dans l'avis de convocation. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes annuels de la Société.

**Art. 21.** Les détenteurs de parts de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachées à un Compartiment déterminé pourront participer, mais ne pourront pas voter à ces assemblées générales.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, les dispositions des Article 17 à 19 (Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés) s'appliqueront mutatis mutandis à ces assemblées.

#### **E. Auditeurs - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 22.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

**Art. 23.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 24.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux titres émis dans chaque Compartiment.



Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux parts du Compartiment correspondant, conformément à la Loi sur la Titrisation.

**Art. 25.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social.

Après affectation à la réserve légale et sur recommandation du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Les gérants pourront décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par les gérants et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 10 (Compartiments), et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, si ces derniers doivent faire l'objet d'une modification, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses valeurs mobilières pourront être rachetées par une décision du conseil de gérance de la Société.

**Art. 27.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

## G. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société

**Art. 28.** Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout Investisseur dans, et tout Créancier de, la Société et toute personne ou entité qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) accepte de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre Compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un Compartiment (le cas échéant).

**Art. 29.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

### Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois au jour, heure et au lieu, comme indiqués dans les statuts en l'an 2015, le premier jeudi du mois de juin.

### Souscription et Libération

La comparante a souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

Thomondview Trust Limited agissant en sa qualité de Trustee de LTR Trust, pré qualifiée :

douze mille cinq cents parts sociales . . . . .	12.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales . . . . .	12.500

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme EUR 1.200,-.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant, la comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, et a pris les résolutions suivantes:

I) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

Sont nommés gérants leurs mandats venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

1.- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé, né le 6 janvier 1982 à Mirano (Italie), demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

2.- Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé, né le 6 avril 1981 à Borgomanero (Italie), demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

3.- Madame Marion GERARD, employée, née le 21 juin 1980 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

II) Conformément aux présents Statuts et à la Loi sur les Sociétés, l'assemblée générale autorise le conseil de gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

III) Le siège social de la société est établi au 3, Rue des Bains à L-1212 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. CUSUMANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 juillet 2014. Relation: RED/2014/1526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014103291/548.

(140122171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**IX Global S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 180.791.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet au 02/07/2014 de mes fonctions d'administrateur dans la société «IX GLOBAL S.A.» immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 180.791

Luc HILGER.

Référence de publication: 2014096059/10.

(140113930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Lux Commodities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.362.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014096197/12.

(140113728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.



**Action Investment GP (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.446.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SL Action, L.P. an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and whose registration number is MC-72532,

acting through its general partner SL Action GP, Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and whose registration number is MC-280967,

here represented by Ms Mélanie JACOBS, professionally residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given to her on the 23<sup>th</sup> of June 2014.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Action Investment GP (Lux) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg being registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 182446 and having a share capital of 20,000 USD, incorporated by a notarial deed drawn up by the undersigned notary residing in Luxembourg, on 2 December 2013. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") dated 15 January 2014 number 133 on page 6349. The Articles have been amended for the last time on 26 February 2014 by a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer published in the Memorial on 15 May 2014 under the number 1247.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of the corporate capital represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376 and having a share capital of 12,500 EUR, as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1.300,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SL Action, L.P. une exempted limited partnership régie par le droit des Iles Caymans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro MC-72532 et agissant à travers son general partner SL Action GP, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par le droit des Iles Caymans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro MC-280967,

ici représentée par Madame Mélanie JACOBS, demeurant professionnellement au 61, rue de Rollingergrund, en vertu d'une procuration lui donnée le 23 juin 2014.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «Action Investment GP (Lux) S.à r.l.», (ci-après, la «Société») une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182446 et ayant un capital social de 20,000 USD, constituée en vertu d'un acte notarié rédigé par le notaire soussigné, résidant à Luxembourg le 2 décembre 2013. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133, page 6349 du 15 janvier 2014 (le «Mémorial»). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 février 2014 par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer publié au Mémorial le 15 mai 2014 sous le numéro 1247.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant 100% du capital social, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.

2 Décision de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376 et ayant un capital social de 12,500 EUR, en tant que seul liquidateur de la Société.

### Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision a été clôturée.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jacobs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juillet 2014. LAC/2014/31293. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099588/138.

(140119102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

### **Marash & Sons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.405.

### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. M. Abdullah MARASLIGIL, directeur général, né le 29 juin 1954 à Kahramanmaras (Turquie), demeurant à L-9190 Vichten, 44 rue Principale (Luxembourg),

2. M. Can Yurdanur MARASLIGIL, directeur marketing, né le 5 août 1983 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1080 Molenbeek-Saint-Jean, 98/0016 Avenue Jean Dubrucq (Belgique),

3. M. Cem MARASLIGIL, employé, né le 24 avril 1992 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1081 Koekelberg, 6/0002 Avenue de Jette (Belgique),

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MARASH & SONS S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce en général, l'import-export, la distribution, la représentation et la négociation en gros de tous produits.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit réglementée.

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites et attribuées comme suit:

1. M. Abdullah MARASLIGIL, prénommé, . . . . .	25
2. M. Can Yurdanur MARASLIGIL, prénommé, . . . . .	50
3. M. Cem MARASLIGIL, prénommé, . . . . .	25
Total: cent parts . . . . .	100

**Art. 6.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de l'année prochaine.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

**Art. 14.** Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

*Libération du capital social:*

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille EURO (12.500,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

*Décisions des associés:*

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal.
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

M. Abdullah MARASLIGIL, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour engager et représenter valablement la Société par sa signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. MARASLIGIL, Y.MARASLIGIL, C. MARASLIGIL, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13.05.2014. Relation: LAC/2014/22204. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13.05.2014.

Référence de publication: 2014099299/112.

(140117921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**KLEYR | GRASSO | ASSOCIES Office Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.096.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014096110/12.

(140114492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**P.I. Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 188.473.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le sept juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Dimitrios BAKOLAS, indépendant, né à Melighi (Grèce) le 23 avril 1954, demeurant à B-7330 Saint-Ghislain, 124, Cité des Petites Préeelles,

ici représenté par Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Saint-Ghislain (Belgique) le 30 avril 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «P.I. Soparfi S.A.».

Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière, et notamment l'acquisition, la vente la mise en valeur, la location d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,00 €) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,00 €) chacune.

Les actions sont au porteur.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.



**Art. 6.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 7.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'Administrateur-délégué et d'un autre Administrateur.

En cas d'administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé au moins cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire toutes les actions au nom de la société constituante.

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,00 €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (850,00 €).

### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé à la fonction d'administrateur unique Monsieur Dimitrios BAKOLAS, préqualifié, qui aura tous pouvoirs pour engager et représenter la société par sa seule signature.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire, pour une durée de six ans:

La société anonyme ARCAD S.A. (matricule 2007 2227 477), avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons,

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 131.647.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 9 juillet 2014. Relation: DIE/2014/8814. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100311/149.

(140119562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.